



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6246

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6246 AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016, le projet de règlement numéro 6246 ;

QUE le projet de règlement numéro 6246 concerne l'obligation d'aménager des espaces de stationnement et des maintenir en tout temps suite à l'expropriation du MTQ ;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 6246, le 12 septembre, à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 août 2016.


Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier